

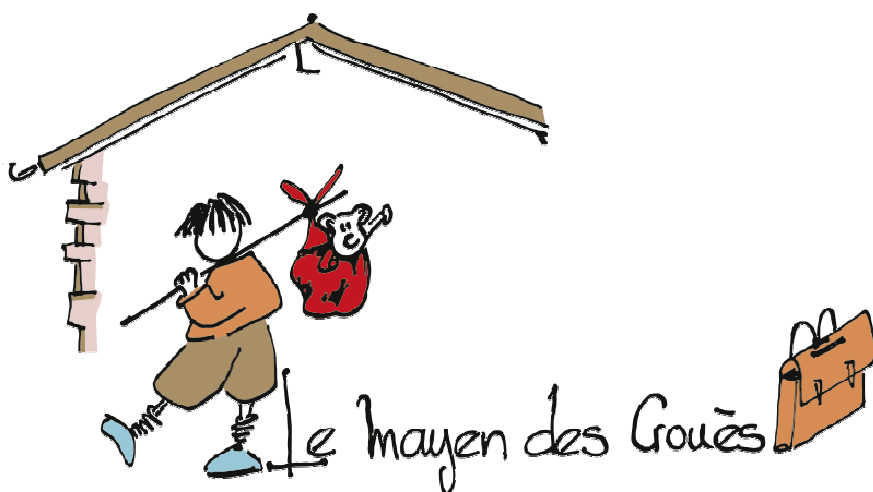


COMMUNE DE  
**VAL DE BAGNES**

# Informations pratiques

## Crèche

### 2024 – 2025



#### **Renseignements et inscriptions**

Coordination pour les structures d'accueil  
Case postale 1  
1934 Le Châble VS

027 564 66 88  
enfance@valdebagnes.ch

Sur rendez-vous

#### **Le Mayen des Crouës**

Crèche, UAPE & Nurserie  
Route de Verbier 165  
1936 Verbier

027 777 11 66  
mayendescroues@valdebagnes.ch

*Conseillère communale  
Directeur opérationnel  
Coordinatrice structures d'accueil  
Responsable de structure*

*Anne-Michèle Lack  
Matthieu Moulin  
Sabrina Pralong  
Sabrina Guex*

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

---

## À qui s'adresser

Informations, règlements	<a href="http://www.valdebagnes.ch/enfanceformation">www.valdebagnes.ch/enfanceformation</a>
Vacances, absence, résiliation contrat	via MonPortail conformément au règlement en vigueur
Modifications de contrat	Service de la coordination des structures d'accueil
Dépannages	Structure d'accueil
Règlement, attestation d'activité lucrative	via MonPortail, sous « téléchargements »

## Fermetures annuelles

Lors des fermetures annuelles, il est possible d'inscrire son enfant, dans une autre structure d'accueil communale, selon contrat de base et pour autant qu'il reste des disponibilités. La demande doit être adressée à la responsable de la structure principale, au plus tard 24 jours ouvrables avant la date de la fermeture de la structure.

Été 2024 : **23.06.2025 au 11.07.2025** (3 semaines)

### Jours fériés 2024/2025 :

1 <sup>er</sup> août 2024.....	<i>Fête Nationale</i>	19 mars 2025.....	<i>St Joseph</i>
15 août 2024.....	<i>Assomption</i>	18 avril au 21 avril 2025.....	<i>Pâques</i>
1 <sup>er</sup> novembre 2024.....	<i>Toussaint</i>	29-30 mai 2024.....	<i>Ascension</i>
24-25-26 décembre 2024.....	<i>Noël</i>	9 juin 2025.....	<i>Lundi de Pentecôte</i>
31 déc. 2024 - 1-2 janvier 2025.....	<i>St Sylvestre</i>	19 juin 2025.....	<i>Fête Dieu</i>

# SOLUTION DE GARDE EN CAS DE MALADIE

---

## Garde d'enfants malades de la Croix Rouge

Solution temporaire pour les parents qui doivent aller travailler et qui ont besoin de confier leur enfant en cas de maladie ou d'accident. La garde se rend au domicile au plus tard dans les 4 heures suivant l'appel. Tarif : 10.-/heure.

### Contact

027 324 47 50      [www.croix-rouge-valais.ch](http://www.croix-rouge-valais.ch)

# ORGANISATION ET PÉDAGOGIE

---

## Objets personnels

Par mesure de sécurité, les bijoux et les petits objets sont interdits afin d'éviter tout risque de suffocation. Les jouets personnels sont interdits. Nous recommandons aux parents de noter le prénom de l'enfant sur leurs affaires personnelles.

## Sommeil

Selon notre ligne pédagogique et pour le bien-être de l'enfant, nous ne réveillons pas un enfant qui dort.

## Habillement

Nous nous rendons régulièrement à l'extérieur. Il est donc indispensable que votre enfant soit habillé de manière adéquate selon les températures, le temps et la saison.

## Maladie

L'enfant malade n'est pas accepté pour son bien-être, mais également pour limiter les risques de contagion. Lors de prise d'antibiotique, l'enfant est accepté en structure après 48H d'antibiothérapie. Le retour d'un enfant après une maladie nécessite qu'il soit apte à suivre le rythme de la collectivité. Dans la mesure du possible, les traitements médicaux sont administrés par les parents. Seuls les médicaments dûment datés et étiquetés par la pharmacie, au nom de l'enfant et avec la posologie exacte seront acceptés.

# HORAIRES CRÈCHE

---

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.

	Matin	Midi	Après-midi
Heure d'arrivée	Jusqu'à 9h00	11h00-11h30	13h00-13h30
Heure de départ	11h00-11h30	12h30-13h00	Dès 16h15

Les parents sont priés de respecter les horaires en venant chercher leur enfant 10 minutes avant l'heure de fermeture.

En cas d'absence de votre enfant, merci d'informer la structure via MonPortail avant 9h (hors délais, repas et collations facturés).

## CRÈCHE : Liste de matériel (à étiqueter au nom de l'enfant)

Sur demande :

- Paquet de couches
- Produits de soin personnels
- Cahier de l'atelier (si groupe Mayen)

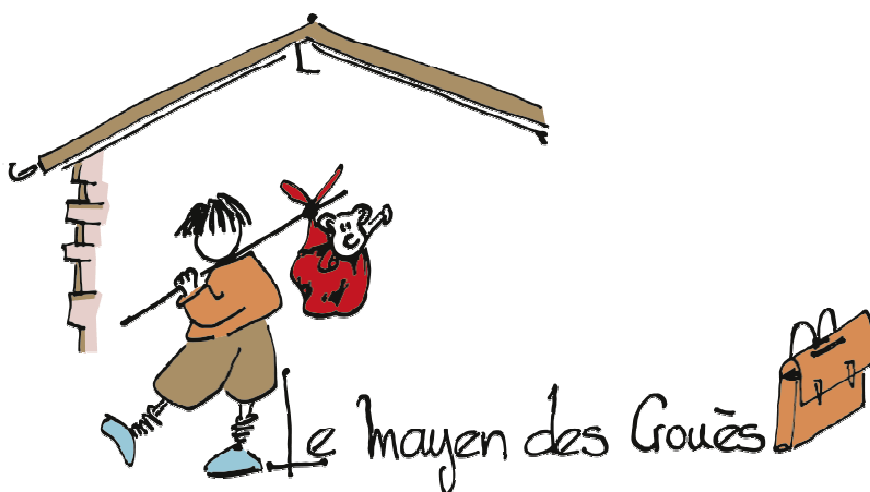
Apporter quotidiennement :

- Doudou et lolette (selon les habitudes)
- Habits de rechange
- Habits pour l'extérieur selon la saison et la météo (casquette, habits de ski...)



COMMUNE DE  
**VAL DE BAGNES**

# Informations pratiques UAPE 2024 – 2025



## Renseignements et inscriptions

Coordination pour les structures d'accueil  
Case postale 1  
1934 Le Châble VS

027 564 66 88  
enfance@valdebagnes.ch

Sur rendez-vous

## Le Mayen des Crouës

Crèche, UAPE & Nurserie  
Route de Verbier 165  
1936 Verbier

027 777 11 66  
mayendescroues@valdebagnes.ch

*Conseillère communale  
Directeur opérationnel  
Coordinatrice structures d'accueil  
Responsable de structure*

*Anne-Michèle Lack  
Matthieu Moulin  
Sabrina Pralong  
Sabrina Guex*

# INFORMATIONS GENERALES

---

## À qui s'adresser

Informations, règlements	<a href="http://www.valdebagnes.ch/enfanceformation">www.valdebagnes.ch/enfanceformation</a>
Vacances, absence, résiliation contrat	via MonPortail conformément au règlement en vigueur
Modifications de contrat	Service de la coordination des structures d'accueil
Dépannages	Structure d'accueil
Règlement, attestation d'activité lucrative	via MonPortail, sous « téléchargements »

## Fermetures annuelles

Lors des fermetures annuelles, il est possible d'inscrire son enfant, dans une autre structure d'accueil communale, selon contrat de base et pour autant qu'il reste des disponibilités. La demande doit être adressée à la responsable de la structure principale, au plus tard 24 jours ouvrables avant la date de la fermeture de la structure.

Été 2024 : **23.06.2025 au 11.07.2025** (3 semaines)

### Jours fériés 2024/2025 :

1 <sup>er</sup> août 2024.....	<i>Fête Nationale</i>	19 mars 2025.....	<i>St Joseph</i>
15 août 2024.....	<i>Assomption</i>	18 avril au 21 avril 2025.....	<i>Pâques</i>
1 <sup>er</sup> novembre 2024.....	<i>Toussaint</i>	29-30 mai 2024.....	<i>Ascension</i>
24-25-26 décembre 2024.....	<i>Noël</i>	9 juin 2025.....	<i>Lundi de Pentecôte</i>
31 déc. 2024 - 1-2 janvier 2025.....	<i>St Sylvestre</i>	19 juin 2025.....	<i>Fête Dieu</i>

# SOLUTION DE GARDE EN CAS DE MALADIE

---

## Garde d'enfants malades de la Croix Rouge

Solution temporaire pour les parents qui doivent aller travailler et qui ont besoin de confier leur enfant en cas de maladie ou d'accident. La garde se rend au domicile au plus tard dans les 4 heures suivant l'appel. Tarif : 10.-/heure.

### Contact

027 324 47 50      [www.croix-rouge-valais.ch](http://www.croix-rouge-valais.ch)

# ORGANISATION ET PÉDAGOGIE

---

## Objets personnels

Par mesure de sécurité, les bijoux et les petits objets sont interdits afin d'éviter tout risque de suffocation. Les jouets personnels sont interdits. Nous recommandons aux parents de noter le prénom de l'enfant sur leurs affaires personnelles.

## Sommeil

Selon notre ligne pédagogique et pour le bien-être de l'enfant, nous ne réveillons pas un enfant qui dort.

## Habillement

Nous nous rendons régulièrement à l'extérieur. Il est donc indispensable que votre enfant soit habillé de manière adéquate selon les températures, le temps et la saison.

## Maladie

L'enfant malade n'est pas accepté pour son bien-être, mais également pour limiter les risques de contagion. Lors de prise d'antibiotique, l'enfant est accepté en structure après 48H d'antibiothérapie. Le retour d'un enfant après une maladie nécessite qu'il soit apte à suivre le rythme de la collectivité. Dans la mesure du possible, les traitements médicaux sont administrés par les parents. Seuls les médicaments dûment datés et étiquetés par la pharmacie, au nom de l'enfant et avec la posologie exacte seront acceptés.

# HORAIRES UAPE

---

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.

	Matin	Midi	Après-midi
Heure d'arrivée	Jusqu'à 9h00	11h00-11h30	13h00-13h30
Heure de départ	11h00-11h30	13h00-13h30	Dès 16h15

Les parents sont priés de respecter les horaires en venant chercher leur enfant 10 minutes avant l'heure de fermeture.

En cas d'absence de votre enfant, merci d'informer la structure via MonPortail avant 9h (hors délais, repas et collations facturés).

## Sécurité

Pour le trajet entre l'UAPE et l'école :

- Les enfants de 1H et 2H sont accompagnés par le personnel éducatif.
- Les écoliers de 3H à 8H font le trajet seuls, sous la responsabilité de leurs parents. Il incombe aux parents de leur rappeler les règles de bonnes conduites au regard de la circulation routière.
- Des chemins sont définis avec la police pour le trajet à emprunter entre l'école et l'UAPE. Pour la bonne sécurité des enfants, ils doivent impérativement être respectés.
- Les enfants utilisant une trottinette ou un vélo doivent porter un casque, sous peine de se voir confisquer leur moyen de transport.

## UAPE : Liste de matériel (à étiqueter au nom de l'enfant)

Sur demande :

- Produits de soin personnels

Apporter quotidiennement :

- Habits de rechange
- Habits pour l'extérieur selon la saison et la météo (casquette, habits de ski...)
- Triangle de sécurité pour les trajets école-UAPE



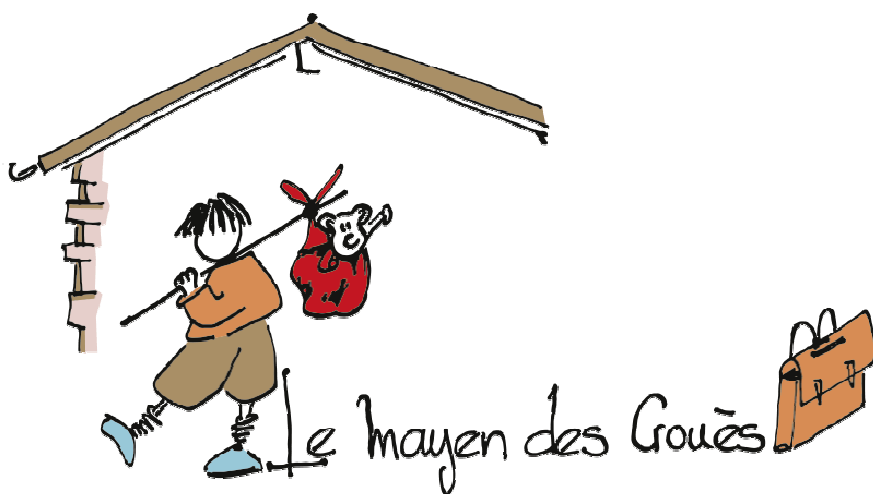


COMMUNE DE  
**VAL DE BAGNES**

# Informations pratiques

## Nurserie

### 2024 – 2025



#### **Renseignements et inscriptions**

Coordination pour les structures d'accueil  
Case postale 1  
1934 Le Châble VS

027 564 66 88  
enfance@valdebagnes.ch

Sur rendez-vous

#### **Le Mayen des Crouës**

Crèche, UAPE & Nurserie  
Route de Verbier 165  
1936 Verbier

027 777 11 66  
mayendescroues@valdebagnes.ch

*Conseillère communale  
Directeur opérationnel  
Coordinatrice structures d'accueil  
Responsable de structure*

*Anne-Michèle Lack  
Matthieu Moulin  
Sabrina Pralong  
Sabrina Guex*

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

---

## À qui s'adresser

Informations, règlements	<a href="http://www.valdebagnes.ch/enfanceformation">www.valdebagnes.ch/enfanceformation</a>
Vacances, absence, résiliation contrat	via MonPortail conformément au règlement en vigueur
Modifications de contrat	Service de la coordination des structures d'accueil
Dépannages	Structure d'accueil
Règlement, attestation d'activité lucrative	via MonPortail, sous « téléchargements »

## Fermetures annuelles

Été 2024 : 23.06.2025 au 11.07.2025 (3 semaines)

### Jours fériés 2024/2025 :

1 <sup>er</sup> août 2024.....	<i>Fête Nationale</i>	19 mars 2025.....	<i>St Joseph</i>
15 août 2024.....	<i>Assomption</i>	18 avril au 21 avril 2025.....	<i>Pâques</i>
1 <sup>er</sup> novembre 2024.....	<i>Toussaint</i>	29-30 mai 2024.....	<i>Ascension</i>
24-25-26 décembre 2024.....	<i>Noël</i>	9 juin 2025.....	<i>Lundi de Pentecôte</i>
31 déc. 2024 - 1-2 janvier 2025.....	<i>St Sylvestre</i>	19 juin 2025.....	<i>Fête Dieu</i>

# SOLUTION DE GARDE EN CAS DE MALADIE

---

## Garde d'enfants malades de la Croix Rouge

Solution temporaire pour les parents qui doivent aller travailler et qui ont besoin de confier leur enfant en cas de maladie ou d'accident. La garde se rend au domicile au plus tard dans les 4 heures suivant l'appel. Tarif 10.-/heure.

### Contact

027 324 47 50                      [www.croix-rouge-valais.ch](http://www.croix-rouge-valais.ch)

# ORGANISATION ET PÉDAGOGIE

---

## Objets personnels

Par mesure de sécurité, les bijoux et les petits objets sont interdits afin d'éviter tout risque de suffocation. Pour éviter au mieux les pertes ou les échanges, nous demandons aux parents de noter le prénom de l'enfant sur chaque objet personnel.

## Sommeil

Selon notre ligne pédagogique et pour le bien-être de l'enfant, nous ne réveillons pas un enfant qui dort.

## Habillement

Nous nous rendons régulièrement à l'extérieur. Il est donc indispensable que votre enfant soit habillé de manière adéquate selon les températures, le temps et la saison.

## Alimentation

Les parents fournissent les repas de leur bébé afin de respecter au mieux l'introduction des aliments chez les bébés. La nurserie possède un réfrigérateur ainsi qu'un bain marie pour réchauffer les repas. Pour faciliter l'intégration, nous demandons que les bébés soient déjà habitués à boire au biberon lors de leurs débuts en nurserie. Pour les mamans qui le désirent, il est possible d'aménager un allaitement durant la journée (à établir avec la référente de la nurserie).

## Maladie

L'enfant malade n'est pas accepté pour son bien-être, mais également pour limiter les risques de contagion. Lors de prise d'antibiotique, l'enfant est accepté en structure après 48H d'antibiothérapie. Le retour d'un enfant après une maladie nécessite qu'il soit apte à suivre le rythme de la collectivité. Dans la mesure du possible, les traitements médicaux sont administrés par les parents. Seuls les médicaments dûment datés et étiquetés par la pharmacie, au nom de l'enfant et avec la posologie exacte seront acceptés.

# HORAIRES NURSERIE

---

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.

	Matin	Midi	Après-midi
Heure d'arrivée	Jusqu'à 9h00	11h00-11h30	13h00-13h30
Heure de départ	11h00-11h30	12h30-13h00	Dès 16h15

Les parents sont priés de respecter les horaires en venant chercher leur enfant 10 minutes avant l'heure de fermeture (19h).

En cas d'absence de votre enfant, merci d'informer la structure via MonPortail avant 9h (hors délais, repas et collations facturés).

## **NURSERIE : Liste de matériel** (à étiqueter au nom de l'enfant)

Sur demande :

- Paquet de couches
- Lait en poudre avec dosage
- Produits de soin personnels
- Snacks

Apporter quotidiennement :

- Repas et collations
- Biberon (lait)
- Gourde ou tasse à bec (eau)
- Doudou et lolette (selon les habitudes)
- Habits de rechange
- Habits pour l'extérieur selon la saison et la météo (casquette, habits de ski...)